



Labex PRIMES

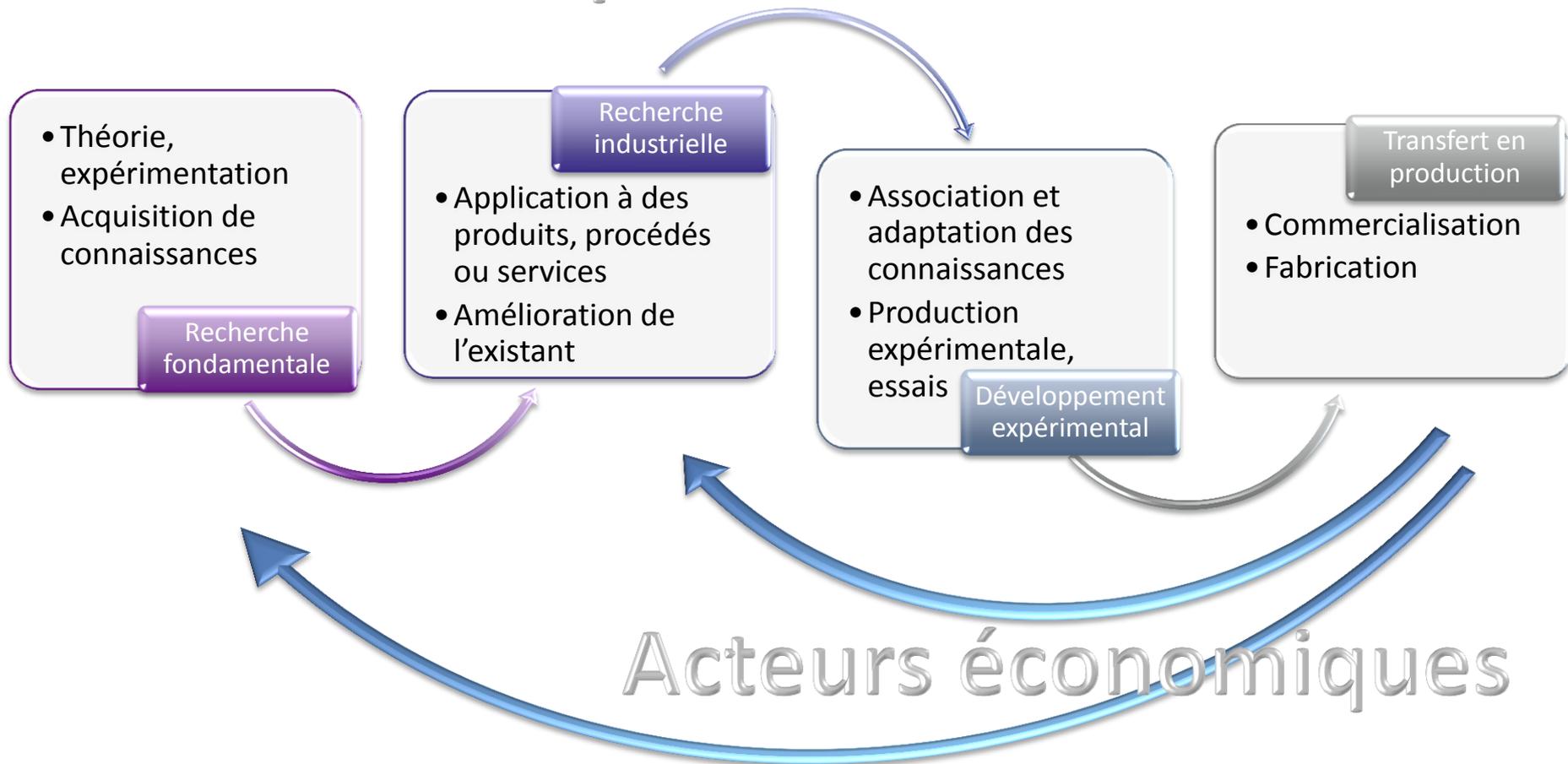
13 septembre 2017

**Les Partenariats
Public - Privé**



La Recherche et l'innovation

Laboratoires publics



Les outils de collaboration et partenariat

selon le degré d'avancement de la technologie et les besoins réciproques

Collaboration

- Recherche fondamentale et/ou appliquée
- Des ressources spécifiques et des financements **publics**
- Des résultats **partagés** 

Partenariats

- Un sujet de recherche appliquée défini en commun
- A la demande de l'industriel, sur un financement **privé** (e.g. Cifre)
- **Copropriété** à hauteur des apports respectifs 

Prestation

- Une demande ponctuelle ou récurrente émise par un industriel
- Avec ou sans développement
- Des résultats qui appartiennent au commanditaire

Mécénat

- Don à un établissement
- Défisicalisation

Un montage adapté

Les outils sont nombreux

- Des aides aux financements nombreuses et spécifiques
- Des règlements différents et spécifiques

Les solutions existent

- Un outil de financement à identifier pour chaque projet
- Une réponse spécifique et adaptée à chaque projet et à chaque outil de financement à apporter
- Des projets plus souvent financés et mieux financés

Des éléments à prendre en compte

L'organisation des travaux

- Définition des objectifs et des travaux
- Etablissement d'un planning

Le financement des ressources

- Identification des ressources humaines comme matérielles
- Montage des budgets selon les règles de financement
- Convention de financement

La protection, propriété et exploitation des résultats

- Confidentialité
- Règles de propriété des résultats utilisés ou réalisés dans le projet
- Exploitation des résultats par les entreprises

Une structures pour vous aider

LYON INGENIERIE PROJETS

- Montage et management de tout projet collaboratif et partenarial
- Financement public et privé
- <http://www.lip-lyon1.fr>



ANNEXE



Les financements publics de projets collaboratifs

Dossiers Européens : H2020

- Excellence scientifique
- Primauté industrielle
- Défis sociétaux



Appels ANR

- Recherche fondamentale ou appliquée, développement expérimental
- Thématisé selon 8 défis



FUI

- Coordination industrielle
- Projet de filière
- Soutien par un pôle de compétitivité



Autres Agences

- INCa
- ANSM
- Ademe, IRESP, FRM, FdF...



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Dossiers européens H2020

Pilier 1 - Excellence Scientifique

- **ERC** : starting, consolidator, advanced
- **FET** : Technologies émergentes du futur
- **Infrastructures européennes de recherche**
- **Actions Marie Skłodowska Curie** (individuelles et collaboratives)

Pilier 2 – Leadership industriel

- **Leadership dans les technologies clés et industrielles**
- **Accès aux financements à risque**: effet de levier pour les financements privé et le capital risque
- **Innovation dans les PME**: toute forme d'innovation

Pilier 3 – Défis sociétaux

- 7 challenges identifiés
- Forte implication des TIC et des SHS, transversalité, PME est un atout

Appels nationaux – Toutes thématiques

ANR (chaque année)

- Tout sujet de recherche (y compris cancer HORS clinique)
- Durée: 12 à 48 mois
- Subvention de 15 000 € / partenaire minimum (maximum selon projet)
- Défis:
 - La gestion sobre des ressources et l'adaptation au changement climatique
 - Une énergie propre, sûre et efficace
 - La stimulation du renouveau industriel
 - La santé et le bien-être
 - La sécurité alimentaire et défi démographique
 - La mobilité et les systèmes urbains durables
 - La société de l'information et de la communication
 - Les sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives
 - La liberté et la sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents
- Avec ou sans partenaire privé (selon appel)
- Calendrier:
 - lettres d'intention en octobre (présélection février)
 - dépôt complet avril / mai ⇒ sélection en juin ⇒ démarrage septembre

FUI – Applications industrielles

Caractéristiques

- Nombre de partenaires limité
- Montant de subvention compris approximativement entre **1 et 2 M€**, attribuée **au moins à 60 % aux entreprises**
- Dépenses totales supportées **au moins à 20 %** par des PME et ETI
- Retombées en termes d'emplois et de CA clairement identifiées
- Positionnement marché précis des produits ou services développés dans le projet

Dépenses éligibles

➤ Taux d'aide

- dépenses de personnel
 - amortissements d'équipement de R&D
 - dépenses de sous-traitance
 - frais de missions
 - consommables
 - dépenses d'utilisation de matériels et autres
- 45 % pour les PME des zones de R&D
 - 30 % pour les PME hors zone R&D
 - 30 % pour les PME intermédiaires des zones R&D
 - 25 % pour les autres entreprises
 - 100% des coûts marginaux ou 40 % des coûts complets pour les laboratoires publics

Calendrier

- Avril et novembre chaque année 

La Recherche Contractuelle

Collaboration

- Recherche appliquée en partenariat
- Etude définie
- Financement privé qui peut être complété par des outils publics: la CIFRE (exemple)
- Contrat définissant les règles de PI et d'exploitation

Prestation

- Demande émanant de l'industrie
- Rédaction d'un devis et contrat le cas échéant
- Financement privé; les résultats appartiennent au commanditaire

Expertise

- Action de conseil par un spécialiste de laboratoire
- Concours scientifique

Le dispositif CIFRE

Convention Industrielle de Formation par la REcherche

Principe

- L'entreprise recrute un diplômé de master sur une mission recherche à 100%
- Salaire d'embauche $\geq 23\,484$ € brut annuel; prise en charge ANRT : subvention $\sim 14\,000$ € non assujettie à TVA
- Encadrement des travaux du salarié-doctorant par un laboratoire

Crédit Impôt Recherche

- CIR calculé sur la part non subventionnée des coûts complets ($\geq 14\,294$ €/an)
- Dépenses de collaboration éligibles au CIR, comptées double (60% de CIR)
- Si CDI en fin de CIFRE et pendant 2 ans : CIR = 70% du coût complet de l'embauche

Taux CIR

- | | | |
|------------------------------|----------------------------|-------------------|
| • 50% 1 ^{ère} année | 40% 2 ^{ème} année | 30% les suivantes |
|------------------------------|----------------------------|-------------------|

Le dispositif CIFRE

Un exemple

Au cours de la CIFRE, soit durant 3 ans:

- Brut annuel minimum d'embauche CIFRE : 23 484 €
- Evaluation du coût brut chargé : $23\,484 \times 1,45 = 34\,052$ €
- Evaluation du coût total environné (coeff. 1,7) : 57 888 €
- Soustraction de la subvention de l'ANRT : $57\,888 - 14\,000 = 43\,888$ €
- CIR = $0,30 \times 43\,888 = 13\,166$ €

Reste à charge de la société : 30 722 € /an

En cas de recrutement en CDI, à l'issue de la CIFRE et pendant les 2 premières années :

- CIR = $50\,000^* \times 4 \times 0,3 = 60\,000$ € / an

*salaire brut chargé donné à titre d'exemple, compté double dans cette situation

Dépenses de collaboration

éligibles au CIR, voire comptées double si SRC ou établissement

si 20 000 €/an: CIR = $40\,000 \times 0,3 = 12\,000$ € 